ORDRE DES AVOCATS VAUDOIS
Chambre de médiation

Demande de médiation

Qu'est-ce-que la médiation ?
La médiation est une démarche **extrajudiciaire** et généralement volontaire, destinée à résoudre les conflits.

Qui est le médiateur/la médiatrice ?
Le médiateur/la médiatrice est un tiers **indépendant, neutre et impartial**. Il/elle est tenu/e à une totale confidentialité quant au contenu de la médiation. Il/elle est un/e professionnel/le spécialement formé/e à la gestion des conflits et librement choisi/e d'entente entre la parties.

Personne qui entame la démarche :

Nom : …… Prénom……..

Adresse : ……..

Tél. : ……

E-mail : ……

Autre personne concernée :

Informée de la présente démarche : ☐ Oui ☐ Non
Egalement demandeur de la médiation: ☐ Oui ☐ Non

Nom : …… Prénom……..

Adresse : ……..

Tél. : ……

E-mail : ……

Etes vous assisté dans notre démarche ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, par qui ? :

☐ Avocat/e ☐ Notaire ☐ Agent/e d'affaires

☐ Autre : ……

Brève description de la situation:

Que coûte la médiation ?

La médiation est en principe à la charge des parties selon une répartition à convenir. Le coût peut varier selon la situation économique des parties, la complexité du conflit et les honoraires du médiateur.

Lorsque les parties n'ont pas les moyens nécessaires, elles ont droit à la ce que les frais de médiation soient mis à la charge de l'Etat, si le conflit concerne les questions relatives au droit des **enfants** (droit de garde, droit de visite, contributions d'entretien, etc.) et si le juge recommande la médiation.

Je souhaite être contacté/e par un/e médiateur/trice pour la suite de la démarche.

……, le …… Signature : ……

Formulaire à renvoyer à :

Chambre de médiation de l'OAV
Rue du Grand-Chêne 8
Case postale 7056
1002 Lausanne

Ou par e-mail à : contact@mediation-oav.ch